

# CHARTRE DE BIENTRAITANCE

## ACCOMPAGNEMENT

Être à l'écoute et prendre soin du patient, de ses proches à chaque étape de son parcours dans l'établissement.

## DEVOIRS

Se respecter et respecter les lieux (matériel, locaux,...), l'organisation des services.

## CONFIANCE

Favoriser un climat de confiance mutuelle et l'entretenir.

## AMÉLIORATION

Anticiper les situations à risques par une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité.

## COMPÉTENCES

Mobiliser les capacités attendues de chaque professionnel pour une prise en charge optimale du patient. Permettre l'acquisition et le partage de nouvelles connaissances dans le cadre d'une dynamique institutionnelle.

## TOLÉRANCE

Accepter la personne dans sa singularité, sans jugement de valeur. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement envers le patient, ses proches mais également envers les autres professionnels.

## INFORMATIONS

Délivrer et donner accès aux informations nécessaires à la prise en charge du patient et/ou à la personne de confiance.

**LA CHARTRE DE BIENTRAITANCE IMPLIQUE  
RÉCIPROCITÉ DE CHACUN.**

Patients, proches, ensemble des professionnels, bénévoles ou tout autre usager de l'établissement